

Conseil des secrétaires d'État des ministres de la Défense et des Armées : "Comment l'UE peut-elle assurer un usage éthique du numérique?"

La Belgique, monarchie parlementaire fédérale gouvernée par le premier ministre Alexander de Croo, flamand et de tendance libérale ; est non seulement l'un des pays fondateurs de l'Union Européenne, mais aussi le centre des institutions européennes les plus importantes. L'un des objectifs de notre pays et du Conseil des secrétaires d'État des ministres de la Défense et des Armées, est de trouver la manière d'assurer un usage éthique du numérique au sein de l'UE. Le terme numérique fait référence à la représentation d'informations ou de grandeurs physiques au moyen de caractères, tels que des chiffres, ou au moyen de signaux à valeurs discrètes. Ce terme peut également se référer aux dispositifs ou aux procédés employant ce mode de représentation discrète (digital). Le droit numérique est très important à ce sujet : il s'agit d'un droit spécifique aux nouvelles technologies qui règle la protection de la vie privée, la protection de la propriété intellectuelle et l'accessibilité numérique.

Le numérique est très présent de nos jours, et présente des enjeux et des problèmes aussi bien pour la Belgique que pour l'ensemble de l'UE. Nous nous sommes en effet déjà vu face à la domination et les pratiques anticoncurrentielles des géants du numérique ; ainsi qu'à des contenus illicites par exemple.

Notre pays participe activement au sein du Conseil de l'UE à l'adoption des textes législatifs dans tous les domaines, y compris celui du numérique. Le règlement de l'UE concernant le numérique est directement applicable dans tout le domaine de l'Union. La Belgique n'a jamais eu aucune objection à cet égard. En plus de la législation européenne, le gouvernement fédéral belge a lancé l'initiative #SmartNation pour le développement du numérique dans l'ensemble du pays. La Belgique occupe la 16e place dans l'index DESI, mais est beaucoup mieux placée dans le classement de l'intégration numérique des entreprises (6e place) et du nombre d'utilisateurs en ligne (74%, proche de l'objectif de 80% à atteindre à l'horizon 2030). Par contre, notre pays se trouve très en dessous de la moyenne en ce qui concerne la connectivité, notamment pour le déploiement de réseaux de fibre optique.

La Belgique a déjà mis en place des solutions, en modifiant des directives, ou en créant de nouvelles lois, pour assurer un usage éthique du numérique. En effet, le règlement du 14 Septembre 2022 adopté par le Parlement Européen et par le Conseil de l'Union Européenne, relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique, a pour but de lutter contre la domination et les pratiques anticoncurrentielles des géants américains d'Internet GAFAM par exemple : Apple, Google, Facebook, Microsoft, Amazon. Un autre règlement a été émis encore une fois par ces mêmes institutions, le 19 octobre : celui-ci est relatif à un marché unique des services numériques et vise à protéger les utilisateurs en ligne des contenus illicites, dangereux et préjudiciables. Le dernier document juridique à ce sujet est la Décision du Parlement et du Conseil de l'UE du 14 décembre, qui établit le programme d'action pour la décennie numérique à l'horizon 2030. Après l'adoption du Règlement sur les marchés numériques et du règlement sur les services numériques, la Commission Européenne poursuit ses efforts pour faire avancer son programme d'action à l'horizon 2030. Le 15 décembre 2022, le Conseil de l'UE et le Parlement ont adopté, sur la proposition de la Commission Européenne, une Déclaration sur les droits et principes numériques : les valeurs et les citoyens de l'UE au cœur de la transition numérique. Pour poursuivre les progrès du numérique dans les 27 pays membres, la Commission Européenne a établi un Indice de l'Économie Numérique et de la Société (DESI, Digital Economy and Society Index).

Notre pays, en tant que centre des principales institutions européennes, est tout à fait d'accord avec les décisions prises par l'Union Européenne dans le but d'assurer un usage éthique du numérique. La Belgique n'a jamais proposé d'objections en rapport à ce sujet. Les prochains grands objectifs de l'administration belge sont la numérisation du système judiciaire et des écoles.